

**EXTRAIT du REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet : Travaux salle spécialisée du Gymnase Roger Bontemps**

Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente-quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5 dont 1 qui ne peut être engagé**

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT  
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

BROCHET Olivier  
FORAY Gaëlle  
PERILLAT Marie-Hélène

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 21 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés dont 1 ne peut être engagé, soit 25 votants**

Monsieur le Maire présente les travaux envisagés dans le cadre de la rénovation de la salle spécialisée du gymnase Roger Bontemps.

Le remplacement de la fosse est prévue et confiée à l'entreprise Gymnova qui assure un reconditionnement des installations existantes (fournies initialement par leurs soins).

Par ailleurs seront également effectués :

- Des travaux d'isolation et d'habillage des murs les plus vétustes.
- Le remplacement d'une baie (à ce jour condamnée) par une baie en deux parties, fixe et basculante afin de permettre de ventiler la salle en été.
- Le remplacement de l'éclairage via la pose de LED au plafond (le choix d'éclairage mural n'étant pas retenu par rapport à la projection d'ombre perturbant les sportifs).

Monsieur le Maire présente le budget repris ci-dessous. Il est précisé que les équipes techniques sont encore en attente de certains devis, conformément à la consultation qui avait été décidée lors de la précédente commission.

Une demande de subvention à hauteur maximum de 40% des dépenses a été déposée auprès de la région ce lundi 27 mai sur base des montants suivants :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Origine	Montant HT	Taux
Cloisons et isolation	28 000,00 €	Région	29 900,00 €	40 %
Rénovation fosses et agrès (par Gymnova)	28 250,00 €			
Eclairage LED	12 100,00 €			
Châssis vitré	6 400,00 €	Autofinancement	44 850,00 €	60 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>74 750,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>74 750,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux de la salle spécialisées du gymnase Roger BONTEMPS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de la Région selon le plan de financement proposé
- **INSCRIT** La dépense au compte 2188 pour les frais d'équipement et au compte 21314 pour les frais de bâtiments
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

**Le Maire, Philippe EMIN**

Copie certifiée conforme à l'original



Publiée sur le site internet de la commune le 26 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20240529-DE-2024-06-01-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024

06-01-2